



Le locataire ne respecte pas les clauses du contrat de location

Par **Calypso 67**, le **04/08/2020** à **20:12**

J' ai un locataire qui depuis 31 mois ne paye plus de loyer. Le contrat de location est à son nom. Le 10 janvier 2018, il m' envoie un e-mail me disant qu' il met fin à son bail pour le 1er février 2018 mais que son ex compagne et ses deux enfants reste dans le logement. Il me dit aussi que ce n' est pas à lui de payer le loyer et son ex compagne ne veut pas le payer . C' est l' huissier qui l' a retrouvé car il est parti sans laisser d' adresse. L' affaire est passée en justice au mois de 1er juillet 2019 et j' ai eu gain de cause mais au mois de septembre 2019 le locataire a fait appel de cette décision et au mois février 2020, la cour d' appel de Paris a rejeté l' ordonnance d' irrecevabilité de déclaration d' appel. Au mois de juillet 2020, il devait y avoir l' expulsion de la locataire, qui n' a pas eu lieu, l' huissier a du surseoir à l' opération d' expulsion sur instruction de la préfecture. L' huissier a diligenté les cpam, rsi, impôts qui sont restés sans réponses. Même ayant gain de cause, rien ne se passe. Parcontre les charges sont toujours à payer en plus les frais d' huissier et d' avocat. Que faire ?